



REGLEMENT DE JEU CONCOURS RENTIZ «PARTAGEZ VOTRE AVIS ET TENTEZ DE GAGNER 150 € »

Article I : Organisation

AIXIA LOCATION, Société par Actions Simplifiées (ci-après « la Société Organisatrice »),
Au capital de 50 000 €,
Immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro SIREN 501 225 320,
Dont le siège social se trouve **22 chemin des rosiéristes 69410 Champagne au Mont d'Or**
Organise du **1^{er} JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016** pour sa marque, RENTIZ
Un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé «**Partagez votre avis et tentez de gagner 150 €**».

Article II : Participation

La participation au jeu concours est réservée aux clients de RENTIZ, particuliers majeurs, résidant en France Métropolitaine, qui ont réservé et payé un véhicule chez RENTIZ et répondu au questionnaire de satisfaction client envoyé par e-mail à l'issue de leur location, puis partagé leur avis sur le site internet www.trustpilot.fr.

La participation est limitée à une seule participation par foyer et par site internet, c'est-à-dire mêmes prénom, nom et adresse postale ou mêmes prénom, nom et adresse e-mail.

Article III : Modalités

Les personnes qui souhaitent participer au tirage au sort pour tenter de gagner 150 € doivent remplir le questionnaire de satisfaction qui leur sera envoyé à l'issue de leur location.

Par ailleurs si les clients donnent une note de recommandation entre 8 et 10 à la prestation RENTIZ nous les inviterons à déposer un avis sur le site internet www.trustpilot.fr au sujet de la marque et de la prestation RENTIZ.

Un gagnant par mois sera désigné par tirage au sort, le premier jour ouvré du mois suivant.

Les participants aux tirages au sort seront les personnes qui auront déposé un avis sur les sites internet www.trustpilot.fr sur la marque et la prestation RENTIZ durant le mois écoulé. Cet avis devra obligatoirement comporter leur numéro de réservation RENTIZ, communiqué par e-mail au moment de la réservation ou disponible sur le contrat de location.

Article IV : Dotations

Chaque mois, une personne sera tirée au sort et se verra offrir 150 €.

Les gagnants seront remboursés par chèque dans les 30 jours suivants le tirage au sort.

Article V : Désignation des gagnants

Un tirage au sort sera effectué par le président de la société Aixia Location – RENTIZ, le premier jour ouvré de chaque mois, durant la période du jeu concours, parmi l'ensemble des avis déposés durant le mois écoulé sur les sites internet www.trustpilot.fr au sujet de la marque et de la prestation RENTIZ.

LE GAGNANT DU MOIS sera informé par **Aixia Location – RENTIZ** du résultat du tirage par courrier électronique, il devra alors communiquer sous 5 (cinq) jours ses coordonnées (Nom, prénom, adresse, code postal et ville)

Une seule dotation sera attribuée par gagnant (mêmes prénom, nom et adresse postale, ou mêmes prénom, nom et adresse e-mail) sur l'ensemble de la période du jeu concours.

Le gagnant du mois autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile (adresse postale ou/et Internet).

Article VI : Dépôt légal

Le règlement de jeu est déposé **chez la SELARL DI FAZIO – DECOTTE – DEROO - DELARUE**, Huissiers de Justice associés à MORNANT 69440, 13 Rue Guillaumond.

Il peut être consulté sur le site www.huissier-lyon-mornant.fr.

Suivant procès verbal de dépôt de règlement de jeu du **29 DECEMBRE 2015** qui se trouve annexé au Premier Original du Procès Verbal concernant la Minute de l'Etude.

Il est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant le 31 Décembre 2016 minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : **Aixia Location – RENTIZ – Jeu Concours « Partagez votre avis et tentez de gagner 150 € » - 22 chemin des Rosiéristes 69410 Champagne au Mont d'Or.**

Article VII : Modification du règlement

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice.

L'avenant sera déposé auprès de **SELARL DI FAZIO – DECOTTE – DEROO - DELARUE**, Huissiers de Justice associés à MORNANT 69440, 13 Rue Guillaumond.

Il entrera en vigueur à compter de son dépôt et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Article VIII : Remboursement des frais de jeu

1. Conditions de remboursement :

Pour obtenir le remboursement des frais de participation au jeu et de demande du règlement ainsi que des éventuels frais postaux et/ou de photocopies, il suffit d'en faire la demande conjointe au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du Jeu : Aixia Location – RENTIZ – Jeu Concours « Partagez votre avis et tentez de gagner 150 € », 22 chemin des Rosiéristes 69410 Champagne au Mont d'Or, en précisant lisiblement les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale complète, date et heure de participation. La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB et d'une copie de la facture du fournisseur d'accès à internet du participant où apparaissent : d'une part la nature exacte de la prestation du fournisseur d'accès à internet et son mode de facturation (illimitée, forfaitaire...) et, d'autre part, les date et heure de connexion correspondant à la participation au Jeu clairement soulignées ou surlignées par le participant.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucuns frais ou débours supplémentaire.

Les correspondances présentant une anomalie (incomplète, illisible, insuffisamment affranchie) ne pourront être prises en compte. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe est admise (même nom, même adresse).

2. Remboursement des frais de connexion à internet :

Le coût des connexions Internet (connexion pour connaître le règlement et connexion pour participer au jeu) seront remboursés, sur la base d'une connexion de 2 mn soit la somme totale de 0,446 euro TTC (0,223 Euro la minute).

3. Remboursement des frais postaux et des photocopies de justificatifs :
Les frais de la demande de remboursement ou d'envoi du règlement seront remboursés sur la base du tarif lent en vigueur en France pour un courrier de 20 g. Les frais de photocopie des éventuels justificatifs à fournir seront remboursés sur la base de 0,15 euro TTC par feuillet.
4. Modalités de remboursement :
Le remboursement sera effectué par chèque ou par virement bancaire, au choix de la Société Organisatrice, adressé dans les 60 jours de la réception de la demande, après vérification du bien fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues dans la lettre de demande de remboursement.

De plus, la Société Organisatrice ne sera tenue à aucun remboursement si la participation n'a pas été conforme au présent règlement ou si la demande n'a pas été faite dans les formes et les délais indiqués ci-dessus.

Article IX : Litiges et responsabilités

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. **Aixia Location – RENTIZ** tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants.

La responsabilité d'Aixia Location – RENTIZ ne saurait être engagée si pour des cas de force majeure, ou indépendant de sa volonté le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Article X : Publicité

Par l'acceptation de leurs dotations, les gagnants autorisent Aixia Location – RENTIZ à utiliser leurs nom, prénom, adresse postale ou e-mail dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu-concours sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné

Article XI : Convention de Preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu d'Aixia Location – RENTIZ ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

Article XII : Attribution de compétence

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire. Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Article XIII : Informatique et Libertés

En application de la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Les participants peuvent exercer ce droit, ou s'opposer à ce que lesdites données soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée à **Aixia Location – RENTIZ – Jeu Concours «Partagez votre avis et tentez de gagner 150 € » 22 chemin des Rosiéristes 69410 Champagne au Mont d'Or.**